L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 MARS 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, J. BAUMGARTE,
E. DUVERGER, S. HARRY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 12 MARS.

ABONNÉS A LA SEMAINE.
Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

Pour paraître incessamment dans l'Abeille, sans interruption, les derniers volumes des MOHICANS DE PARIS, par ALEXANDRE DUMAS.

BULLETIN.

Nous ne sortons d'une crise électorale que pour entrer dans une autre. Le peuple est appelé incessamment à exercer son droit de souveraineté. Nos *polis* sont comme le forum des anciens; nous y sommes convoqués à chaque instant pour exprimer notre volonté et choisir nos mandataires. Hélas! si la majorité égale pouvait en effet se prononcer et jeter la minorité conformément à la règle démocratique! Mais au-dessus des agitations des partis surgit la fraude comme une sale écume, et il arrive souvent qu'une minorité factieuse et criminelle impose ses créatures aux électeurs honnêtes.

A ce propos, nous demanderons ce que devient la loi d'enregistrement qu'on nous avait promise? Un bill que nous avons analysé a été présenté, mais nous ne voyons pas que les chambres s'en occupent très sérieusement. Nous sommes presque sûrs que la session s'écoulera sans que la loi soit votée. Le mal ne sera pas très grand, car le bill était loin d'être parfait et avait besoin d'une complète révision. La législature aura-t-elle le temps de le modifier? Nous en doutons, car il ne reste plus que huit ou neuf jours de session. Les représentants du peuple, dans les législatures locales comme au congrès, ne songent à s'occuper d'affaires que lorsque les deux tiers de la session se sont écoulés, ce qui explique pourquoi quelques de mesures importantes sont remises d'année en année et souvent ne sont jamais décrétées.

Nous parlions en commençant de la fréquence des élections: nous ne nous en plaignons pas, mais s'il était possible de faire appel moins souvent aux électeurs, le peuple, si nous ne nous trompons, s'en trouverait mieux. Mandataires municipaux, fonctionnaires de l'État, législateurs, membres du Congrès, magistrats, tout et immense personnel tient son mandat directement des électeurs. Encore s'il n'avait qu'à voter, mais chaque élection quelque peu importante est précédée de ce que l'on appelle une campagne. Les journaux, rivaux alors pour d'interminables discussions politiques sont souverainement enjoyeux, et les lecteurs ne les parcourent plus que d'un oeil distrait. Il faut de la politique, mais il n'en faut pas trop, dans un journal comme ailleurs. Sous prétexte d'éclairer le peuple, la presse l'endort ou l'irrite; c'est un pâcha que nous avons souvent connu, comme la plupart de nos confrères, que nous confessons humblement, nous lecteurs, que nous regrettons et dont ne pouvons réussir à nous corriger.

Les souvenirs de la dernière campagne électorale de la Louisiane ne sont pas encore effacés que l'élection d'un président vient en provoquer une autre. Les partis s'occupent en ce moment de la désignation de leurs candidats. M. Fillmore a reçu les suffrages du parti américain. Les free soilers ne savent pas encore à qui ils décerneront la candidature. Ils ont bien songé au juge McLean, mais celui-ci est trop fin pour leur livrer son nom. Benton est impossible depuis qu'il s'est reconnu l'auteur de la loi du Missouri qui interdit l'émancipation. Quant à Fremont, son gendre, ce n'est pas un homme politique, elle parti républicain ne le choisira pas, malgré les efforts contraires des partisans qui, cet égard, le reste Seward, le grand-prêtre de l'abolitionnisme, mais il refusera comme le juge McLean. Une candidature qui doit aboutir à une défaite n'est pas exactement ce qui convient aux hommes qui font de la politique par métier, qui en vivent et qui n'en auraient point d'autre s'ils perdaient celle-là.

Les *locos* ont, eux, déjà désigné leur candidat qu'au mois de juin. En attendant ils nomment les délégués qui doivent les représenter à la convention nationale de Cincinnati.

Nos différends avec l'Angleterre sont au même point. Les deux pays maintiennent leur interprétation du traité d'Ashburton et Bulwer au sujet de l'Amérique Centrale, et quant aux enrôlements opérés aux États-Unis par les soins du ministre anglais, le gouvernement américain a encore obtenu d'autre satisfaction que les excuses du cabinet de Londres. C'est assez, sans doute, pour une aussi mince affaire, mais M. Pierce aimerait bien d'un autre côté. Il aurait fort de se montrer trop exigeant, car l'Angleterre pourrait bien entraîner la France dans sa résistance et, malgré les dédaigneuses de lord Clarendon dans sa lettre au colonel Webb, opposer l'alliance à nos prétentions. Du reste, façons-le nous semble impossible que la guerre sorte d'une pareille question.

Nous venons de parler de la possibilité d'une combinaison de l'alliance anglo-française au sujet des États-Unis. Le *Constitutionnel* en effet publie dans son numéro du 15 février un article fort significatif auquel nous faisons allusion dans notre bulletin européen, qui portant simplement la signature du secrétaire de la rédaction semblerait traduire l'opinion des hommes du pouvoir. *Le Constitutionnel* on doit se le rappeler, a un caractère semi-officiel qui donne une véritable importance à celles de ses déclarations que ne signe nominativement aucun de ses rédacteurs habituels. Après avoir établi avec la plus grande clarté le double différend qui divise l'Angleterre et les États-Unis, après avoir opposé la *modération* du cabinet de Londres à l'*hostilité systématique* de la presse américaine et avoir déclaré que le gouvernement anglais ne consentira *évidemment* pas au rappel de M. Crampton, le *Constitutionnel* continue en ces termes:

Les allures de la politique étrangère des États-Unis appellent l'*attention sérieuse* de l'Europe. Voilà un peuple qui, les premières années de son indépendance, a été accueilli avec empressement, et même avec enthousiasme, dans la grande famille des nations. Partout on rendait hommage à son génie entreprenant, à son habileté commerciale, à sa puissance; le peuple, doué en suit avec tant d'intérêt les progrès de l'envahissement, jouissant d'un immense territoire, où il peut s'étendre à l'aise et donner libre carrière à son besoin d'expansion, à son goût des conquêtes. Rien ne lui fait obstacle, et, loin de le gêner, l'Europe apprécie les avantages qu'elle retire elle même des progrès de la civilisation dans le Nouveau Monde, et des ressources infinies qu'offre à son commerce, à sa marine, à une partie de sa population excédante, à son grand marché. Telle est la situation des États-Unis.

Tout semble tant donc que cette nation, privilégiée en quelque sorte et dégagée des embarras sociaux qui entravent la civilisation de la vieille Europe, soit constamment en délicatesse, en querelle ou en guerre avec une ou plusieurs puissances, et que la fatalité les États-Unis se soit ils successivement brouillés avec tout le monde? En ce moment, ils s'en prennent à l'Angleterre et à la Danemark. Pendant ces dernières années, nous les avons vus en discussion avec l'Autriche, avec le Portugal, avec le Mexique, avec l'Espagne, avec la Grèce, et même avec la Turquie (il y a à peine quelques mois que notre pavillon est relevé au consulat de Salonique). Quant aux relations des États-Unis avec la France, la Bretagne, on sait qu'elles n'ont jamais été cordiales, et que plus d'une fois la guerre a failli éclater entre les deux pays.

Ce n'est pas tout: indépendamment de ces querelles plus ou moins graves, qui le plus souvent se sont terminées par la voie diplomatique, il faut tenir compte des guerres que les citoyens des États-Unis, agissant pour leur propre compte et sans l'aveu de leur gouvernement, ont jugé à propos de déclarer à leurs voisins, nous voulons parler des expéditions de filibustiers, qui tiennent une si grande place dans l'histoire contemporaine de l'Amérique.

Un jour, il plaît à quelques démocrates de New York d'ajouter le Canada aux États de l'Union; une autre fois, ce sont des aventuriers qui parlent à la conquête des provinces du Mexique; récemment, une bande armée faisait route pour Cuba; aujourd'hui, c'est l'État de Nicaragua qui est menacé. Sans doute, s'il faut en croire les déclarations diplomatiques et officielles, le gouvernement des États-Unis désapprouve ces actes de filibustérie: de temps à autre, lorsqu'une expédition se prépare, le président publie une proclamation qui interdit solennellement aux citoyens des États-Unis d'envahir le territoire d'une nation amie. Mais les faits tout le jour attester l'impuissance de ces prescriptions et, quelle que puisse être la sincérité de la politique présidentielle, les autorités compétentes de Cuba et les gouvernements de l'Amérique centrale sont constamment en éveil contre une invasion.

Il semble que le peuple des États-Unis s'accommode de cet état de choses et qu'il s'inquiète peu de ces perpétuelles agitations. Faut-il le blâmer de tolérer ou de laisser s'organiser pour des tentatives toutes les fois qu'il se prépare sous ses yeux, qu'il ont déjà compromis et qui le compromettent encore, si son gouvernement, le pouvoir exécutif, ne comprend que par le passé à prévenir et à réprimer le filibustérie?

Et tout cela, les cabinets européens ne manquent voir avec indifférence les périls dont la conduite politique des États-Unis menace l'indépendance des faibles et la tranquillité de tous. Vainement les États-Unis prétendraient-ils que l'Amérique leur appartient et que l'Europe n'a point, pour ainsi dire, quelque chose à y faire, le jour où ils auraient accomplis leur dessein de s'emparer du Mexique, de Cuba, de Nicaragua, ou de quelque autre point de l'Amérique, pour que ce jour-là, le peuple, doué en suit avec tant d'intérêt les progrès de l'envahissement, jouissant d'un immense territoire, où il peut s'étendre à l'aise et donner libre carrière à son besoin d'expansion, à son goût des conquêtes. Rien ne lui fait obstacle, et, loin de le gêner, l'Europe apprécie les avantages qu'elle retire elle même des progrès de la civilisation dans le Nouveau Monde, et des ressources infinies qu'offre à son commerce, à sa marine, à une partie de sa population excédante, à son grand marché. Telle est la situation des États-Unis.

Tout semble tant donc que cette nation, privilégiée en quelque sorte et dégagée des embarras sociaux qui entravent la civilisation de la vieille Europe, soit constamment en délicatesse, en querelle ou en guerre avec une ou plusieurs puissances, et que la fatalité les États-Unis se soit ils successivement brouillés avec tout le monde? En ce moment, ils s'en prennent à l'Angleterre et au Danemark. Pendant ces dernières années, nous les avons vus en discussion avec l'Autriche, avec le Portugal, avec le Mexique, avec l'Espagne, avec la Grèce, et même avec la Turquie (il y a à peine quelques mois que notre pavillon est relevé au consulat de Salonique). Quant aux relations des États-Unis avec la France, la Bretagne, on sait qu'elles n'ont jamais été cordiales, et que plus d'une fois la guerre a failli éclater entre les deux pays.

Ce n'est pas tout: indépendamment de ces querelles plus ou moins graves, qui le plus souvent se sont terminées par la voie diplomatique, il faut tenir compte des guerres que les citoyens des États-Unis, agissant pour leur propre compte et sans l'aveu de leur gouvernement, ont jugé à propos de déclarer à leurs voisins: nous voulons parler des expéditions de filibustiers, qui tiennent une si grande place dans l'histoire contemporaine de l'Amérique.

Un jour, il plaît à quelques démocrates de New York d'ajouter le Canada aux États de l'Union; une autre fois, ce sont des aventuriers qui parlent à la conquête des provinces du Mexique; récemment, une bande armée faisait route pour Cuba; aujourd'hui, c'est l'État de Nicaragua qui est menacé. Sans doute, s'il faut en croire les déclarations diplomatiques et officielles, le gouvernement des États-Unis désapprouve ces actes de filibustérie: de temps à autre, lorsqu'une expédition se prépare, le président publie une proclamation qui interdit solennellement aux citoyens des États-Unis d'envahir le territoire d'une nation amie. Mais les faits tout le jour attester l'impuissance de ces prescriptions, et, quelle que puisse être la sincérité de la politique présidentielle, les autorités compétentes de Cuba et les gouvernements de l'Amérique centrale sont constamment en éveil contre une invasion.

Il semble que le peuple des États-Unis s'accommode de cet état de choses et qu'il s'inquiète peu de ces perpétuelles agitations. Faut-il le blâmer de tolérer ou de laisser s'organiser pour des tentatives toutes les fois qu'il se préparait sous ses yeux, qu'il l'est déjà compromis et qu'il le compromettrait encore, si son gouvernement, le pouvoir exécutif, ne comprend que par le passé à prévenir et à réprimer le filibustérie?

Et tout cela, les cabinets européens ne manquent voir avec indifférence les périls dont la conduite politique des États-Unis menace l'indépendance des faibles et la tranquillité

L'amiral Bouet-Willaumez est arrivé au Pirée.

La reine a assisté aux manœuvres et à une revue des troupes françaises.

Le *Valeur* a ramené à Marseille le contre-amiral Jacquinot.

Le Times publie un article sur le différend anglo-américain. Il y fait ressortir toute la modération dont l'Angleterre a fait preuve, depuis les régions les plus élevées du pouvoir jusqu'aux derniers représentants de l'opinion publique. Quant aux Américains, il se refuse à croire que, sauf les immigrés ou les fils d'immigrés, qui détestent l'Angleterre, il puisse en trouver qui considèrent les griefs mis en avant par le cabinet de Washington autrement que comme un prétexte à querelle.

Le *Constitutionnel* publie sur le différend anglo-américain un article dans lequel il est dit que si l'Union américaine persistait dans son humeur belliqueuse et guerroyante, elle trouverait en face d'elle non-seulement l'Angleterre, mais encore la France. Cet article est revêtu de la signature du secrétaire de la rédaction, forme habituelle des inspirations puisées aux sources gouvernementales. Si telles sont, en effet, les intentions du gouvernement impérial, il est probable que le président Pierce en aura été informé.

CONSEIL DE VILLE.

CONSEIL DES ALDERMEN.—Le Conseil a tenu hier sa soir en séance régulière: membres présents, MM. Bailey, Culbertson, Purell, Denégre, Dupre, Gilmore et Price.

Le secrétaire donne lecture d'un message du maire, qui traite de sujets d'un grand intérêt. Le premier est l'état des levees. Le voyer a fait une tournée d'inspection et rapporte que si la crue des eaux n'est qu'ordinaire, la levee, même à dix milles au-dessus de la ville, peut y résister, quelque entrée exigent des réparations. Mais, dans le cas où la fleuve viendrait à dépasser le niveau des années ordinaires, la levee exigerait une surveillance constante et de grands travaux.—Renvoyé au comité des rues.

Le maire transmet au Conseil le rapport annuel du chemin de fer des Opelousas. La direction y joint une résolution, déclarant qu'il n'est pas nécessaire d'élever la taxe sur la propriété foncière du Bayou, pour une contribution extraordinaire, en faveur du chemin de fer des Opelousas.

Le maire annonce que la direction du chemin de fer du lac Pontchartrain lui a transmis son acceptation de l'emprunt entre la ville et la ligne du chemin.

Le maire transmet au Conseil sur note de MM. Hunt et Logan Hunton, avocats de M. Garland, contrôleur de la dette de l'ex-trésorier.

Ce document, (qu'on trouvera plus bas dans la séance des aldermen), est référé au comité des finances.

L'avocat de la ville adresse au Conseil un exposé de ce qui a fait dans l'affaire Garland. Dans la Sixième Cour de District, le juge n'a pas jugé convenable de maintenir le séquestre demandé sur les propriétés du concessionnaire, parce que les exigences du créancier affirme sous serment que son débiteur a quitter l'État, sans régler ses affaires. Dans le cas actuel, le maire ne pouvait pas affirmer que M. Garland fut sur le point de quitter l'État, puisqu'il était sous les verrous, et le juge n'a pas voulu s'écarter de la lettre de la loi. Un appel de sa decision a la Cour Suprême aura pour effet de maintenir le séquestre jusqu'après jugement définitif.—M. Livingston annonce qu'il présentera au Conseil, dans quelques jours, un rapport circonstancié sur l'affaire Garland, une lettre qui il a reçu de la Point Coupee porte que l'ex-trésorier y possède une belle plantation, du rapport de 100 boucaults de sucre, mais que l'État ne peut la réaliser comme le comte sans faisant partie de l'actif de la ville, et chasse dérange, le maintien du reste de la paroisse de Ste Hélène, et dans l'Amérique Méridionale, il requiert des mesures propriétaires qui ne pu trouver à lui appartenant.

Le Conseil donne son concours à plusieurs résolutions venant du Conseil des Aldermen.

1o—Résolution ordonnant que les bancs en fer de la place Jackson seront réparés et que la grille d'entour sera soit repeinte.

2o—Résolution autorisant l'association du monument à Washington à ériger une statue équestre au centre de la place Lafayette.

3o—Résolution ordonnant que tous dommages aux rues des rues et aux trottoirs causes par le débarquement des pompes, dans les cas d'incendie, seront réparés aux dépens de la ville.

4o—Résolution ordonnant la vente à l'encan du ponton du bac (ferry) pendant des ancres, au pied de la rue du Canal, et de la rue Tonnes, dans l'entrée.

5o—Résolution ordonnant la vente à l'encan du ponton de gardien et servant du pont du Bayou, pendant l'espace d'un an.

Une résolution accordant $500 de récompense à M. Moynan, chef de la police, et à M. Bowditch, pour services rendus dans l'arrestation de M. Garland, est renvoyée au comité de finances.

Dans l'affaire du marché projeté au coin des rues Gaston et Esplanade, des pétitions pour et contre sont adressées au Conseil, qui renvoie la mesure à un comité de conférence.

La résolution ordonnant à l'avocat de la ville d'intenter des poursuites contre la succession McDonogh est rapportée. Après une courte discussion, le projet est référé de nouveau au comité judiciaire.

Une résolution transmise par le Conseiller Assistant, 30 mille pour huit d'autres, vendues en bien des deux chambres a adjudiqué à l'avocat de la ville un ou plusieurs avocats pour l'aider dans les poursuites à intenter contre les trésoriers, soulève une courte discussion. Elle est adoptée.

La commission de finances présente un rapport sur la résolution allouant au Maire le solde de $1,000, pour bonis de police secrète.

Le Conseiller Livingston lit un long rapport, lorsque détaillé sur l'examen qui se poursuit des livres, papiers et pièces justificatives du trésor et du contrôle. Il y constate que, dans le cours de ses recherches, les comptes de finances des deux chambres, dans la série des Assistants.

Le Conseil s'ajourne.

CONSEIL DES ASSISTANTS ALDERMEN.—Le Conseil a été réuni hier soir.

Le maire transmet un message dans lequel il annonce que le voyer avait d'après ses ordres, examiné la levee jusqu'à dix milles au dessus de la ville, et qu'il en trouve les ouvrages forteur pour résister à une crue ordinaire du fleuve.—Le maire rappelle que dans un autre message antérieur de la Compagnie du chemin de fer des Opelousas, il a été différent que la Compagnie du chemin de fer de Pont Chartrain accepterait le compromis proposé par la ville.

Nous publions plus bas une lettre que M. Wm H. Garland, ex trésorier, a adressée à MM. Hunt et Hunton, son avocats, et qui le mettre à transmise au Conseil à la demande de ces messieurs.

7 mars 1856.

MM. Hunton et Hunt.—Je vous ai dit, lors de notre première entrevue, que je voulais rendre à l'État tout le tiers perdu en cent à la ville ou à qui que ce fût que je pouvais avoir commis des erreurs et des fautes, mais que je ne voulais pas accepter ces torts sans ce racheter ses erreurs. Craignant d'être arrêté par quelque réflexion, j'en suis aujourd'hui lié. Je ne veux pas que ma mémoire ait à rougir en pensant que je laisse le pays, ce n'est pas le but de ma lettre. Mon but est de vous autoriser, si vous jugez convenable de le faire, à offrir tout ce que je dois pour payer les sommes qui pourraient manquer. J'ignore les erreurs que j'ai pu commettre, et je ignore quelle point elles peuvent être expliquées. Il m'a fait un très-grand tableau; aucune erreur ne m'a été signalée. Si, en effet, il y a des erreurs qu'elles pourraient être expliquées, mais un portion de moi peut pas de le faire. Le cautionnement qui a pour le tribunal me met dans l'impossibilité de m'occuper de mes affaires ou de celles de la ville. Je ne puis donner de plus grande garantie du bien que j'ai pour payer, je dirai même que tant que je n'aurai pas fait un règlement avec plusieurs personnes dont j'étais lié, il me sera impossible de faire ou vous ou mes affaires. Je n'éprouverais pas la moindre difficulté à m'occuper du champ du nom tant des propriétés qui sont en mon nom.

Étant interd d'orphelins, la plupart des biens que avaient été achetés pour mes revendications, j'ai en au nom de personnes auxquelles je n'étais sous rien.

M. John Coleman et moi avons acheté quelques terrains de la batture et à autres petits morceaux de terre. Je n'ai pas de papiers en mon nom qui peut savoir ce qui revient à chacun de nous. Vous n'ignorez pas que M. Coleman était riche avant notre société; il a gagné dans la suite de fortes sommes avec ses propres moyens. M. Hunton se rappelle sans doute que M. Coleman achète, il y a plusieurs années, une ancienne Banque du Tennessee, au jugement pour un montant considérable contre Crockett Garland et Co., sur partie de cet argent est encore due. Je pense que mes relations commerciales avec M. Coleman ont nettement a même de m'acquitter envers lui. Mais j'ignore quelle tournure cette affaire a pu prendre. M. Hunton était l'avocat de M. Coleman dans cette transaction; il se souviendra de tout ce qui y a rapport.

M. Coleman, M. Bach et moi avons acheté des terrains situés sur la rive du fleuve, en vertu d'un acte qui détermine ce que chacun de nous possède. M. W. W. F. Coleman et moi achetames, il y a plusieurs années, des propriétés à Jefferson City. Il a fait avec moi un règlement partiel en m'en transférant la plus grande partie; elles sont toutes en mon nom.

M. G. A. Kolmer, qui est aussi mentionné dans pièce à Jefferson City; elles sont en partie payées.

Je possède quelques terrains en mon nom, en partie M. Hunton était l'avocat de M. Coleman dans cette transaction; il se souviendra de tout ce qui y a rapport.

M. Bach et moi avons acheté des terrains situés sur la rive du fleuve, en vertu d'un acte qui détermine ce que chacun de nous possède. M. W. W. F. Coleman et moi achetames, il y a plusieurs années, des propriétés à Jefferson City. Il a fait avec moi un règlement partiel en m'en transférant la plus grande partie; elles sont toutes en mon nom.

M. G. A. Kolmer, qui est aussi mentionné dans pièce à Jefferson City; elles sont en partie payées.

Je possède quelques terrains en mon nom, en partie M. Hunton était l'avocat de M. Coleman dans cette transaction; il se souviendra de tout ce qui y a rapport.

M. E. McFarland et moi avions quelques terrains vaques qui nous restait à vendre pour clore mes transactions.

J'ai un faible interêt dans la plantation de M. Ware. M. Ware est l'oncle de mes enfants auxquels il a son tuteur, et, en cette qualité, il a pu en faire quelque chose. Je ne crois, en effet, il faut un règlement. La dernière fois que je vis M. Ware, il devait encore de l'argent sur cette propriété.

Le tableau que je vous présente est nécessairement imparfait, mais il témoigne de mon désir de conscrer toute ce que je possède au paiement de ce que je dois. Mon seul but en emportant une partie de mes papiers était de faire un relevé exactement de ce qui tout mettre en règle pour faire face à mes dettes. Je pourrais prouver ce que j'avance si j'avais des papiers; j'en ai avant mon départ. Je vous charge de tout cela; faites ce que bon vous semblera.

Votre obéissant serviteur.

WM. H. GARLAND.

Le Conseil soumet cette lettre au comité de finances et en ordonne l'impression.

Le comité de finances présente le rapport suivant relativement au détournement de fonds:

RAPPORT
DU COMITÉ DE FINANCES.

Affaire Garland—Le Déficit—

Département du trésor—Contrôle.

Les documentaires extraordinaires qui ont eu lieu récemment dans cette ville, ont fait ressortir le devoir du comité de finances à vous soumettre un rapport spécial relatif au tarif qui se sont produits depuis la consolidation de la ville en 1852, et aux opérations de l'ex trésorier.

La pièce de conviction a été instituée et organisée environ six ans avant la division de la ville en districts municipaux, afin de contrôler le département du trésor, et dans ses sections 29 et 30 de la loi amendée (la première charte de la ville) les devoirs du contrôleur sont minutieusement et longuement énumérés. On verra par la suite que le trésorier, jusqu'à qui point ces devoirs ont été remplis.

Le comité ne pense pas qu'aucune loi nouvelle soit nécessaire pour protéger le dégagement du trésor la législation et les ordonnances actuelles sont amplement suffisantes pour parer à toutes les éventualités.

La question le plus importante, la question principale et qui demande toutes les saines, est la nécessité d'avoir des fonctionnaires intègres, honnêtes et irréprochables. Si ces derniers ne jugeant pas la bonne volonté, sans réalité, des rames de papier de bons, d'ordonnances et de bas. Pour que ces prescriptions soient efficaces il faut que le personnel des différents départements réunisse les qualités qui viennent d'être énumérées.

La grande erreur qui causa son embarras actuels a existé dans le principe, on a négligé d'adopter un système de contrôle rigide sur les recettes du trésor.

Le premier acte sérieux de consolidation a été la réunion de l'ancienne ville municipale et de la ville de Lafayette pour en former une cause générale. Le système d'un seul portail ou l'actif de la municipalité, il n'est fait aucune recette qui ne passe par ses mains, le calme générale, et il est certain qu'il n'existe les conditions pour avoir ce qui a été perpétré sans que le moment de ce qui serait être perçu et versé au trésor.

Les reçus de taxe de 1856 qui devraient être présentés en 1857 ont été préparés par le contrôleur de manière entre les mains du trésorier chargé de les percevoir et de les collecter. Les registres du trésorier sont le seule preuve du Parlement des reçus dans le livres de la ville, et chaque dérange, le moindre du reçu de taxe de 1856 ne peut pas être présentée, les détenteur n'a pas de preuve de ses droits. Le système de taxes de cette année n'est pas fait non plus examinées par le nouvelle chargé de ce soin et que devrait de ces les mêmes erreurs. Le comité considère cet état de choses comme un crime et ne peut se soustraire à l'argent perçu avant fait versé au trésor.

Depuis l'exposition faite l'année dernière par des experts nommés dans ce but, nous trouvons qu'il reste encore une somme de $98,500 $5c. provenant de la taxe de cette année, et $1,000 $5c. de taxe de 1855, qui ne sont pas versés au trésor.

Le comité a pu constater que, depuis la consolidation, quant ce qui regarde les recettes, la ville a eut trouvé complètement à la merci du trésorier, sans contrôle de la part d'aucun département, autre que celui auquel il voulait bien se soumettre.

DÉFICIT APPROXIMATIF

Le livre de caisse du trésorier

porte $151,308 75

Fonds à la Banque et en

caisse du trésor 76,716 28

Laissant un déficit sur l'encaisse de $74,584 47

Lorsque l'ancien trésorier

compte de taxes perçu en 1855 et

qui devrait être versé au trésor 49,279 24

Billets à recevoir, escomptés et non payés

ou comptés 42,692 91

Fonds des écoles, escomptés et non payés

ou comptés 15,940 00

Dividende des banques non payés

ou comptés 18,200 00

Déficit dans les fonds spéciaux 35,000 00

Total du déficit reconnu $235,666 62

Avec chiffres, il faudra ajouter, quand on pourra le connaître, les sommes qui seront perçues sur les comptes de taxe qui manquent, sur les bonnes, sur les billets à recevoir qui ont du payé, et tout ce que les recherches ultérieures feront découvrir.

Nous devons faire observer que, sur le déficit exposé plus haut, il est juste de supposer que l'ex trésorier puisse rendre compte du montant payé au trésor.

Les reçus de taxes de 1854, perceptions en 1855, ont également été versés au trésorier sans que le versement en fut connu et sans aucune autre entrée que celle qu'il lui a plu de faire lui-même.

Montant reçu par le tré-

sorier d'après son rapport. $1,422,500

Montant des reçus de taxes de cette année

de la ville d'après reçus ..... $ 218,884 80 1,641,383 80

Laissant un déficit dont il

n'est question nulle part de $106,783 45

Sur ce montant nous trouvons dans le bureau particulier du trésorier des reçus pris de coté et non encore collectée, pour la somme de $12,803 27.

Ces reçus et ces entrées expliquent le déficit qui existe cette année et nous condisent à supposer qu'une partie du déficit des années précédentes a été reçu par le trésorier et gardé par lui.

Les licences de l'année courante sont actuellement en circulation.

Dans l'entrée des "comptes à recevoir" nous trouvons de grandes irregularités et un immense déficit.

Au rapport du contrôleur, il devrait y avoir en compte à recevoir une somme de $158,502 22

Sur ce montant, nous trouvons dans la caisse du trésor et au coll. à la Banque $84,420 67

Entre les mains de l'avocat. 10,300 02

$ 97,326 74

Laissant un déficit dont il n'est tenu nul

compte, de ..... $ 61,235 48

Sur ce billets dont il n'a été tenu nul compte, nous trouvons l'évidence d'une partie de ces billets, escomptés en 1855, s'élevant à ..... $ 8,000 50

Et en janvier 1856 ..... 20,124 00

En février 1856 ..... 5,191 50

Introuvables 18,840 57

Ces billets sont, lors du trésor, nous ont été remis par le trésorier, et ils ne sont pas en compte.

Il est incontestable que, depuis la consolidation, quant à ce qui regarde les recettes, la ville a eut trouvé complètement à la merci du trésorier, sans contrôle de la part d'aucun département, autre que celui auquel il voulait bien se soumettre.

Le livre de caisse du trésorier

porte $151,308 75

Fonds à la Banque et en

caisse du trésor 76,716 28

Laissant un déficit sur l'encaisse de $74,584 47

Lorsque l'ancien trésorier

compte de taxes perçu en 1855 et

qui devrait être versé au trésor 49,279 24

Billets à recevoir, escomptés et non payés

ou comptés 42,692 91

Fonds des écoles, escomptés et non payés

ou comptés 15,940 00

Dividende des banques non payés

ou comptés 18,200 00

Déficit dans les fonds spéciaux 35,000 00

Total du déficit reconnu $235,666 62

Avec chiffres, il faudra ajouter, quand on pourra le connaître, les sommes qui seront perçues sur les comptes de taxe qui manquent, sur les bonnes, sur les billets à recevoir qui ont du payé, et tout ce que les recherches ultérieures feront découvrir.

Nous devons faire observer que, sur le déficit exposé plus haut, il est juste de supposer que l'ex trésorier puisse rendre compte du montant payé au trésor.

Les reçus de taxes de 1854, perceptions en 1855, ont également été versés au trésorier sans que le versement en fut connu et sans aucune autre entrée que celle qu'il lui a plu de faire lui-même.

Montant reçu par le tré-

sorier d'après son rapport. $1,422,500

Montant des reçus de taxes de cette année

de la ville d'après reçus ..... $ 218,884 80 1,641,383 80

Laissant un déficit dont il

n'est question nulle part de $106,783 45

Sur ce montant nous trouvons dans le bureau particulier du trésorier des reçus pris de coté et non encore collectée, pour la somme de $12,803 27.

Ces reçus et ces entrées expliquent le déficit qui existe cette année et nous condisent à supposer qu'une partie du déficit des années précédentes a été reçu par le trésorier et gardé par lui.

Les licences de l'année courante sont actuellement en circulation.

Dans l'entrée des "comptes à recevoir" nous trouvons de grandes irregularités et un immense déficit.

Au rapport du contrôleur, il devrait y avoir en compte à recevoir une somme de $158,502 22

Sur ce montant, nous trouvons dans la caisse du trésor et au coll. à la Banque $84,420 67

Entre les mains de l'avocat. 10,300 02

$ 97,326 74

Laissant un déficit dont il n'est tenu nul

compte, de ..... $ 61,235 48

Sur ce billets dont il n'a été tenu nul compte, nous trouvons l'évidence d'une partie de ces billets, escomptés en 1855, s'élevant à ..... $ 8,000 50

Et en janvier 1856 ..... 20,124 00

En février 1856 ..... 5,191 50

Introuvables 18,840 57

Ces billets sont, lors du trésor, nous ont été remis par le trésorier, et ils ne sont pas en compte.

Il est incontestable que, depuis la consolidation, quant à ce qui regarde les recettes, la ville a eut trouvé complètement à la merci du trésorier, sans contrôle de la part d'aucun département, autre que celui auquel il voulait bien se soumettre.

Ainsi, nous trouvons dans le bureau du trésorier des reçus pris de coté et non encore collectée, pour la somme de $12,803 27.

Ces reçus et ces entrées expliquent le déficit qui existe cette année et nous condisent à supposer qu'une partie du déficit des années précédentes a été reçu par le trésorier et gardé par lui.

Les licences de l'année courante sont actuellement en circulation.

Dans l'entrée des "comptes à recevoir" nous trouvons de grandes irregularités et un immense déficit.

Au rapport du contrôleur, il devrait y avoir en compte à recevoir une somme de $158,502 22

Sur ce montant, nous trouvons dans la caisse du trésor et au coll. à la Banque $84,420 67

Entre les mains de l'avocat. 10,300 02

$ 97,326 74

Laissant un déficit dont il n'est tenu nul

compte, de ..... $ 61,235 48

Sur ce billets dont il n'a été tenu nul compte, nous trouvons l'évidence d'une partie de ces billets, escomptés en 1855, s'élevant à ..... $ 8,000 50

Et en janvier 1856 ..... 20,124 00

En février 1856 ..... 5,191 50

Introuvables 18,840 57

Ces billets sont, lors du trésor, nous ont été remis par le trésorier, et ils ne sont pas en compte.

Il est incontestable que, depuis la consolidation, quant à ce qui regarde les recettes, la ville a eut trouvé complètement à la merci du trésorier, sans contrôle de la part d'aucun département, autre que celui auquel il voulait bien se soumettre.

THÉATRE D'ORLEANS.—Les bénéfices se succèdent rapidement et la direction en aura bientôt épuisé la liste. Celui de M. Saint-Cyr et de George est fixé à demain, jeudi, et l'*Étoile du Nord*, dont la vogue se maintient, en fera les frais. M. Saint-Cyr comme comme leur se distingue par des qualités précieuses et que le public sait apprécier. Quant à George, que tout le monde connaît, qui est à la fois prévenant et obligeant, il est tellement identifié avec notre théâtre français qu'il y aurait de la part de la direction injustice à ne pas lui accorder un bénéfice et de la part des habitués ingratitude à ne pas s'y rendre avec empressement.

LOUISIANE.

TERREBONNE.—Le temps s'est beaucoup adouci cette semaine, dit le *Patriote des Opelousas*. Le printemps semble vouloir faire son apparition. Malheureusement, nous avons toujours de la pluie, et nos chemins sont littéralement impraticables.

OURGAN A ST-LANDRY.—Le *National* des Opelousas nous apprend qu'une terrible bourrasque a été ces jours derniers dans la paroisse St-Landry. De grands arbres ont été déracinés, des barrières renversées, etc. La sucrerie, la purgerie et les cabanes à nègres de MM. Gaspard frères ont été endommagées. 130 boucaults de sucre qui se trouvaient dans la purgerie, 26 ont été complètement perdus par la pluie et le reste est fort endommagé. On estime à $10,000 la perte de MM. Offutt.

AFFAIRES D'ORIENT.

Nous trouvons dans une lettre de Kimburn, en date du 30 janvier, publiée par le *Moniteur de la Flotte*, les nouvelles suivantes de l'impression produite à Odessa et dans les pays avoisinants par la perspective d'une paix prochaine:

1—Trois jours avant le départ de la corvette pour Trébizonde, un courrier extraordinaire de Saint-Pétersbourg avait apporté à Odessa la nouvelle de l'acquiescement de l'empereur de Russie aux propositions de paix.

"Cette nouvelle avait produit le plus grand effet sur la population entière de la ville, et le jour, avec l'autorisation du comte Woronzoff, gouverneur général de la Nouvelle-Russie, toutes les maisons avaient été illuminées en signe de joie, et sur un immense transparent lumineux placé au dessus du fronton de la Bourse, on lisait ces mots: *Vive l'empereur Alexandre II! Il a l'amour et la reconnaissance de son peuple.*

"Aussitôt que la nouvelle a été connue dans Odessa, elle s'est répandue dans le pays et a produit partout la même satisfaction. Son effet a été très-grand parmi les habitants de la campagne qui ont tant besoin, pour leurs travaux, de paix et de tranquillité. A la foire d'Ananiev, près de Kherson, une des plus importantes de la contrée, qui dure ordinairement trois jours, des que la nouvelle y a apporté, toutes les denrées qui, la veille, étaient rétiques à vendre par suite de la cherté, ont été demandées, et le marché s'est fermé avec une hausse de 30 p. c., sur le prix de l'acte. Il est vrai que cette hausse ne peut en rien qu'accroître la confiance de l'Empereur a été comprise par la population. Déjà, avant l'arrivée du courrier envoyé de Saint-Pétersbourg, l'ordre avait été adressé à toutes les autorités de la Nouvelle Russie de suspendre provisoirement les levées d'hommes, et cet ordre, avant d'interprété dans le sens de la paix."

Correspondance parisienne.

PARIS, 15 février.

Je ne puis rien revenir sur ce que l'on s'accordait à dire hier des bruits de probable des conférences; on sera plus que probablement tout à fait d'accord sur le fond. Les détails restent encore à régler, et il faut, pour terminer cette international qui suivra la